



SLIME

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique

Retours d'expériences de territoires engagés

DOSSIER DE PRESSE

Novembre 2023

CONTACT PRESSE : Alice Dekker – alice@alicedekker-rp.fr – 06 16 58 21 60

www.lesslime.fr

« 12 millions de personnes en France sont en précarité énergétique.

Les mauvaises performances thermiques des logements et la vétusté des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire gonflent leurs factures énergétiques.

Qu'elles renoncent à les payer ou se privent pour en limiter le montant, cette réalité quotidienne des plus modestes est intolérable.

Pourtant, les solutions pour rénover les logements existent : en lançant un vaste chantier national d'amélioration de la performance énergétique du bâti, nous pourrions apporter du confort à ceux qui n'en ont pas et réduire le montant des factures pour tous.

Le programme Slime est une solution pour agir contre la précarité énergétique.

En 10 ans, il a permis d'accompagner 75 500 ménages. »

Marie Moisan, coordinatrice du programme Slime
au CLER – Réseau pour la transition énergétique

SOMMAIRE

- Page 4 :** Déjà plus de 70 territoires engagés dans un programme Slime
Retours d'expériences de territoires engagés
- Page 9 :** Le programme Slime, une solution pour agir contre la précarité énergétique
- Page 13 :** La précarité énergétique, un fléau qui touche 12 millions de personnes en France
Les enjeux de la rénovation énergétique
- Page 15 :** Le CLER - Réseau pour la transition énergétique

DÉJÀ DE PLUS DE 70 TERRITOIRES ENGAGÉS DANS UN PROGRAMME SLIME

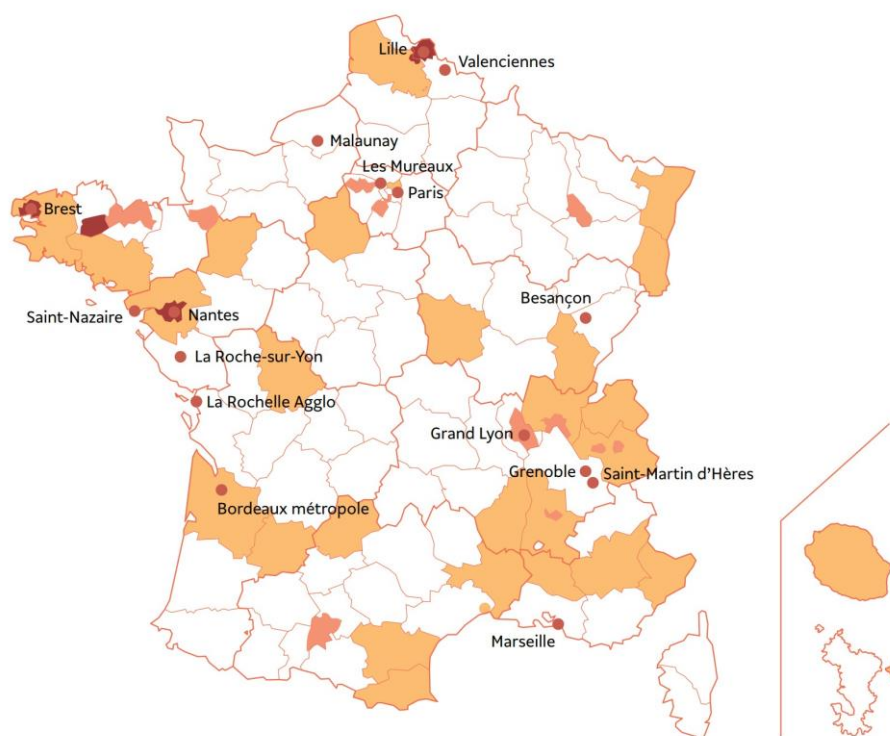
Le programme Slime est un dispositif clé pour agir concrètement contre la précarité énergétique.

Mis en œuvre par les collectivités locales, il vise à faciliter le repérage et l'accompagnement des ménages confrontés à la précarité énergétique ainsi qu'à d'importantes difficultés financières.

Financé par les CEE (Certificats d'économie d'énergie), il est piloté par le CLER-Réseau pour la transition énergétique depuis 2013.

En 10 ans, plus de 70 collectivités ont mis en œuvre le programme Slime, permettant à 75 500 ménages en précarité énergétique d'en bénéficier.

35% de la population française résidait dans un territoire couvert par un programme Slime en 2022.



Quelles collectivités peuvent mettre en œuvre un programme Slime ?

Si les Conseils départementaux, désignés comme chefs de file de la lutte contre la précarité énergétique, représentent un tiers de ces collectivités, le programme Slime bénéficie également aux Métropoles, CCAS, établissements publics et groupements de communes.

Parmi ces territoires, le Conseil départemental du Gard, le Conseil départemental de la Gironde, la Ville de Paris, la Métropole Européenne de Lille, Brest Métropole, Marseille...

Focus sur le Conseil départemental du Morbihan, la ville de Besançon et Nantes Métropole

À l'occasion des 10 ans du Slime, le CLER - Réseau pour la transition énergétique propose un focus sur les programmes Slime développés par le Conseil départemental du Morbihan, la ville de Besançon et Nantes Métropole.

Au Conseil départemental du Morbihan, une approche sociale de la politique de l'habitat

Suite à la loi NOTRE, qui réorganise à partir de 2015 les compétences des collectivités, le département du Morbihan a souhaité s'engager dans une approche plus sociale de sa politique publique en matière d'habitat. Son service Habitat – Logement a écho de l'existence du dispositif Slime par une agence locale de l'énergie du territoire. Le département inscrit le Slime en 2016 dans le volet énergie de son « Plan d'actions pour l'habitat » et de son « Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées » (PDALHPD). Après six mois de configuration, le Slime Morbihan Énergie Solidarité est lancé en 2017.

« Le Slime a toute sa place dans une politique départementale car l'humain est placé au cœur du dispositif, témoigne Soizic Perrault, vice-présidente du Conseil départemental du Morbihan, en charge du tourisme et du logement. Il permet d'aller rencontrer les personnes chez elles et de prendre le temps de réaliser un accompagnement personnalisé et dédié à la question de l'énergie. De quoi développer réellement une approche sociale de la politique de l'habitat et proposer une alternative aux projets de rénovation globale. »

Pour répondre aux objectifs de proximité, de capitalisation des compétences existantes et d'une gestion intégrée des dispositifs (rôle d'assemblier), le Slime Morbihan Énergie Solidarité s'appuie sur des opérateurs associatifs. Le repérage des situations s'effectue par le biais d'acteurs de terrain qui utilisent une fiche commune avec la lutte contre l'habitat indigne. L'ADIL centralise les fiches et répartit les situations sur les trois autres opérateurs qui réalisent les visites selon leur zone d'intervention.

« Pour élargir la palette de réponses proposées aux ménages, plusieurs outils complémentaires sont adossés au Slime dès son démarrage, précise Anne-Sophie Gourdon, Chargée de visite et d'accompagnement pour Morbihan Énergie Solidarité. Un fonds d'aide aux petits travaux (en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre), un accompagnement renforcé pour les ménages les plus fragiles (enclenchement de travaux, aide administrative, relogement, etc.) et une mission de médiation menée par l'ADIL auprès des bailleurs et locataires du parc privé pour favoriser la réalisation de travaux. »

C'est dans ce cadre que Marie Cintrat a été accompagnée. *« Ma situation familiale était compliquée, j'étais seule avec un enfant. Le propriétaire m'a proposé de racheter la maison. Elle était humide et difficile à chauffer pourtant c'était une belle opportunité, je pensais que je m'en sortirai, mais j'avais mal évalué les travaux. Une fois l'étage aménagé, je n'avais plus d'argent pour le rez-de-chaussée qui était une vraie passoire thermique. Grâce à l'accompagnement de Morbihan Énergie Solidarité et de Soliha, toutes les aides possibles ont été mobilisées. Cela fait 10 ans que je suis dans cette maison, mais pour la première fois j'y ressens du confort. »*

Besançon, une ville fortement engagée contre la précarité énergétique

Depuis une dizaine d'années, Besançon porte un programme ambitieux en matière de lutte contre la précarité énergétique, qui s'est traduit par la mise en place d'un dispositif Slime en 2017.

« Nous avons choisi d'avoir une approche essentiellement technique, précise Mireia Matencio, Coordinatrice précarité énergétique à la Direction Maîtrise de l'Énergie. L'expérience prouve que ce sont les solutions thermiques qui contribuent à sortir les ménages de la précarité énergétique. En plus de nos partenaires, nous avons constitué une équipe en interne avec des chargés de visite spécialisés et notamment un électricien/thermicien. »

« Le diagnostic auprès des ménages se fait lors d'un rendez-vous d'environ deux heures, explique Nathalie Faure, chargée de visite. Nous commençons par poser des questions sur la situation de la famille – combien de personnes habitent le logement, leur âge –, puis sur le logement lui-même, le bâti, l'année de construction, avant d'entrer dans les détails — y a-t-il du double vitrage, des infiltrations, des robinets qui fuient... Ensuite on examine les factures. »

Si le repérage des ménages en précarité énergétique se fait souvent à travers les missions des assistantes sociales, il arrive que certains fassent spontanément la demande d'accompagnement. Au RSA tous les deux, M. et Mme A. ont entendu parler du programme Slime déployé par la ville de Besançon en se rendant à l'épicerie sociale l'été dernier. *« On a encore deux enfants à charge et notre situation financière est très compliquée. Nos factures d'énergie sont élevées et on était demandeurs de conseils pour faire des économies. Alors on a pris rendez-vous. Un chargé de visite est venu pour un diagnostic. Il a vérifié les robinets, a insisté sur les pièces d'eau. Il a proposé de changer les ampoules pour mettre des LED, des mousseurs aux robinets, un pommeau de douche qui permet de consommer moitié moins d'eau, un rideau thermique au niveau de la porte d'entrée. »* M. et Mme A. louent leur logement à un bailleur privé. Le bâtiment d'une dizaine d'appartements, construit dans les années 1960, est plutôt bien entretenu. *« Suite à la visite un contact a été pris avec le propriétaire afin qu'il fasse installer des aérations sur les fenêtres, ce qu'il a fait tout de suite. Le conseiller nous a montré qu'il fallait nettoyer les grilles d'aération dans les pièces d'eau et on a déjà l'impression de vivre dans un appartement plus sain. Il a donné un sablier aux enfants, pour mesurer le temps d'utilisation de l'eau. On nous apprend à changer nos habitudes, à prendre de nouveaux réflexes. »*

Quand le ménage y est prêt, il lui est proposé de s'impliquer dans le cadre de l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA). *« On tient à s'appuyer sur le pouvoir d'agir des ménages »,* reprend Mireia Matencio. *La ville a prévu un budget de 30 000 euros pour 15 mois, ce qui permet d'aider environ 100 ménages. L'association Julienne Javel, très présente localement, est notre partenaire dans le cadre de sa mission Habitat. En cas de rénovation importante, c'est Soliha qui prend le relais. »*

Un rapport de visite est systématiquement remis. Il comprend un document pour relever les compteurs et ainsi aider le ménage à suivre l'évolution de ses consommations. *« Nous revenons pour une seconde visite après un mois, conclut Nathalie Faure. C'est l'occasion de vérifier que tout a été bien compris, éventuellement de reformuler nos conseils. »*

À Nantes Métropole, déjà 1 500 ménages accompagnés

La Métropole de Nantes a lancé son programme Slime en juillet 2019, en faveur des ménages les plus modestes des 24 communes du territoire. Fin juillet 2023, 1 500 ménages avaient été accompagnés.

Auparavant, c'est l'association locale ANADOM, subventionnée par la Métropole, qui assurait des missions de médiation énergie. *« Il ne faisait pas de doute que son activité était nécessaire et qu'elle répondait à un vrai besoin, précise Claire Lascaud, chargée de mission Slime. La collectivité a pris connaissance du Slime et choisi de le déployer sur le territoire. De quoi aller plus loin grâce à la méthodologie proposée. Le travail de réseau nous est par ailleurs très précieux. C'est important de partager nos expériences entre territoires. »*

ANADOM reste l'opérateur principal, en complément d'un chargé de visite dépendant de la collectivité. Soliha et les Compagnons Bâisseurs sont également partenaires.

« Le repérage des ménages en difficulté se fait essentiellement par le terrain : travailleurs sociaux du département et des communes, réseau associatif, bailleurs sociaux... Dans notre cas ce sont pour deux-tiers des locataires du parc social. Nous avons mis au point un formulaire de demande de visite que remplit le ménage ou un tiers, puis on dispatche vers les opérateurs de visite. »

« Nous regardons en premier lieu les factures d'eau, d'électricité et de gaz pour solliciter les droits et les aides qui correspondent, comme les chèques énergies, explique Noëlle Le Feuvre, chargée de visite eau-énergie à Nantes Métropole. Après, nous faisons le tour du logement avec la personne. » Ce protocole permet d'identifier les appareils énergivores, ainsi que les principaux postes de déperditions d'eau et d'énergie : fenêtres en simple vitrage, dessous de porte... *« Nous terminons la visite en donnant des astuces pour régler le chauffage par exemple et par la distribution de petits accessoires : boudin de porte, thermomètre, douchette économe, réducteur de débit d'eau, ampoules LED, multiprise... »*

« On remet un rapport de visite au ménage, reprend Claire Lascaud. Si besoin, on l'oriente vers les travailleurs sociaux pour une analyse plus globale de sa situation financière, lui faire bénéficier du chèque énergie, l'aider à rédiger un courrier au bailleur... Les plus en difficultés sont recontactés au bout d'un an pour faire un point de leur situation. »

Un tiers des ménages accompagnés par Nantes Métropole occupent des logements du parc privé. Quand le logement exige d'être rénové, il peut ouvrir droit au dispositif « Mon projet rénové », développé par la métropole. Les ménages les plus modestes sont orientés vers Soliha. Ils peuvent bénéficier d'aides financières locales en plus des aides de l'Anah.

« Sur notre territoire, 40% des personnes que nous accompagnons vivent seules et 36% sont des familles monoparentales, autrement dit des ménages avec un seul revenu, pour qui l'énergie est un poste élevé, précise Claire Lascaud. Et nous constatons que la grande majorité d'entre eux sont perdus avec leurs contrats d'énergie. L'offre s'est complexifiée ces derniers temps. D'ailleurs les fournisseurs les moins chers sont souvent les moins scrupuleux, les moins conciliants avec ceux qui ont des problèmes pour payer. »

Nantes Métropole est également très attentive à faire monter les opérateurs en compétence (travailleurs sociaux, associations de bailleurs...) sur le sujet de l'énergie et de la précarité énergétique. Des webinaires sont régulièrement organisés, pour comprendre l'évolution des contrats par exemple. Il leur est également proposé de [visiter l'éco-appart'](#), conçu par le territoire pour ses habitants. Cet appartement témoin permet de donner des conseils à mettre en œuvre facilement pour réduire ses factures d'électricité, de gaz ou d'eau.

Besançon et Nantes célèbreront les 10 ans du programme Slime en participant à la Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique le 23 novembre prochain !

De nombreuses collectivités s'engagent à l'occasion de la Journée contre la précarité énergétique, dont la 3^e édition aura lieu le 23 novembre. C'est le cas de Besançon et Nantes.

En 2021, la Ville de Besançon a organisé une journée de sensibilisation dédiée aux professionnels avec la participation de deux élus. Au programme, une plénière de présentation du programme Slime et une série d'ateliers d'intelligence collective sur différentes thématiques (les bailleurs sociaux, les acteurs relais, les indicateurs de la précarité énergétique...).

Cette année, la Ville de Besançon renouvelle l'opération. Elle mettra à l'honneur ses 10 ans de lutte contre la précarité énergétique en proposant de nouvelles activités : balades thermiques, ateliers d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA), permanences pour décrypter ses factures, visites pédagogiques...

La Métropole de Nantes a, quant à elle, participé à la Journée contre la précarité énergétique pour la première fois en 2022. Soliha, l'association Alisée, l'association CLCV ou encore les fournisseurs d'énergie (EDF solidarité et Engie) ont été associés à l'animation de cette journée conçue sous forme de forum où chaque acteur tenait un stand d'information. Résultats : de nombreux contacts et échanges entre professionnels et une sensibilisation d'étudiants en BTS Économie sociale et familiale venus en nombre.

Cette année, Nantes Métropole réitère l'expérience en partenariat avec le département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes, l'association Alisée et l'ADIL 44. L'objectif principal est de favoriser l'interconnaissance des dispositifs d'accompagnement de lutte contre la précarité énergétique et des acteurs.

Sont prévues une conférence-débat puis une présentation des différents dispositifs de précarité énergétique actifs sur le territoire. Afin de favoriser les interactions, le temps de présentation sera suivi par un forum pour rencontrer les acteurs et améliorer les échanges entre professionnels.

LE PROGRAMME SLIME, UNE SOLUTION POUR AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Alors que 12 millions de personnes en France sont en situation de précarité énergétique¹, que 5,2 millions de logements sont des passoires énergétiques² et que l'inflation du prix de l'énergie a atteint 54% en 2022³, le programme Slime permet de :

- **renforcer l'efficacité des aides publiques** : en proposant un accompagnement humain, le programme Slime favorise le recours aux droits pour les ménages, confrontés au nombre et la complexité des mécanismes d'aide à la rénovation.
- **répondre à un enjeu de santé publique** : plusieurs études médicales établissent aujourd'hui clairement des liens entre précarité énergétique, privation de chauffage et état de santé physique et mentale dégradé des ménages concernés. Chaque euro investi dans la rénovation énergétique engendre 30 centimes d'euros d'économie en dépenses de santé⁴.
- **répondre aux enjeux environnementaux**, notamment via la rénovation énergétique des logements.

Le Slime, une méthodologie au service des collectivités territoriales

Pour les collectivités, rejoindre le programme Slime c'est bénéficier :

- d'un financement à 50% minimum pour la mise en place de la coordination et des visites sur le territoire ;
- d'un accompagnement personnalisé ;
- d'outils clés en mains pour les aider à faire connaître le dispositif sur le territoire.

¹ Observatoire national de la précarité énergétique

² Observatoire national de la rénovation énergétique

³ Alexandre Bourgeois & Raphaël Lafrogne-Joussier, «La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le bouclier tarifaire» (2022)

⁴ EDF-CemkaEval-Université de Warwick, 2018

Les collectivités qui souhaitent rejoindre le programme peuvent déposer un dossier de candidature lors des appels à candidatures organisés par le CLER - Réseau pour la transition énergétique trois fois par an (28 février, 31 mai, 30 septembre). Elles bénéficient alors de l'accompagnement du CLER - Réseau pour la transition énergétique dans le montage de leur dossier.

Sur le plan méthodologique, le programme se décompose en quatre étapes :

1. Le repérage des ménages : les collectivités et/ou le partenaire opérationnel animent un réseau de donneurs d'alerte (professionnels de l'action sociale et médico-sociale, bénévoles d'associations, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, CAF, MSA...) qui repèrent les ménages très modestes en précarité énergétique.

2. La réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile du ménage : la collectivité mandate un chargé de visite qui s'intéresse alors à l'état du bâti et des systèmes d'eau chaude et de chauffage, aux usages du logement et étudie les factures avec le ménage. Il prodigue des conseils au ménage, effectue des réglages et installe de petits équipements qui permettent des économies et/ou un gain de confort immédiats.

3. L'orientation du ménage vers des solutions durables et adaptées : les chargés de visite orientent les ménages vers des acteurs porteurs de solutions et accompagnent les plus fragiles jusqu'à la mise en œuvre de celles-ci. Exemples d'orientation possibles : travaux de performance énergétique, médiation locataire-bailleur, fonds d'aide aux travaux et au remplacement d'équipement, accompagnement social et budgétaire, ajustement de l'abonnement.

4. Le soutien renforcé du ménage : dédié aux plus fragiles qui ont besoin d'être accompagnés dans la mise en œuvre des orientations préconisées à l'issue de la visite, ce soutien porte sur le suivi des consommations, la gestion des abonnements ou l'aide à l'échelonnement d'une dette d'énergie, la médiation bailleur-locataire, l'accompagnement poussé vers un fond d'aide aux travaux... Près de 3 500 ménages en ont bénéficié en 2022.

Sur le terrain : les résultats du programme

En 10 ans,
plus de 70 collectivités ont mis en œuvre le programme Slime,
permettant à 75 500 ménages en précarité énergétique d'en bénéficier.

Les principales conditions de réussite d'un dispositif Slime

La réussite d'un dispositif Slime dépend avant tout de son animation territoriale, qui permet à la fois de repérer les ménages en situation de précarité énergétique et de leur proposer des solutions adaptées.

Les effets sur les ménages sont plus importants lorsque le dispositif réunit les conditions suivantes :

- Intégration des compétences « logement » et « accompagnement social » au Slime,
- Existence d'une large palette de solutions sur le territoire, avec des acteurs disponibles pour prendre le relais suite à l'orientation,
- Suivi du ménage après la visite, que ce soit par téléphone ou lors d'une seconde visite à domicile.

Impacts des visites Slime sur la situation des ménages

Une évaluation du programme réalisée en 2020 a mis en évidence une nette amélioration de la situation des ménages sur les territoires ayant déployé le programme Slime :

84 % se mettent en action suite à la visite : entreprendre des démarches, changer ses habitudes, mieux suivre ses factures...

65% réalisent une action engageante suite à la visite : réaliser des travaux de rénovation énergétique, solliciter des aides financières, déménager...

La visite Slime permet aux ménages de mieux comprendre leur logement, de monter en compétence : avant la visite, 78% ayant eu froid dans leur logement l'expliquaient par une privation de chauffage. Après la visite, ils sont 75% à pointer le manque d'isolation de leur logement comme cause principale du froid.

Suite à la visite, 62 % se sentent suffisamment acteurs pour transmettre les conseils qu'ils ont reçus à une personne de leur entourage.

63% déclarent mieux comprendre les aides auxquelles ils ont droit, et près de la moitié des ménages (46%) réalisent des travaux à la suite du diagnostic (isolation, changement de fenêtres, chaudière...).

35 % déclarent enfin ne plus souffrir du froid dans leur logement l'hiver, et 30% estiment avoir fait des économies sur leurs factures d'énergie.

Impact sur les territoires mettant en œuvre le dispositif

La mise en place d'un dispositif Slime peut avoir un fort impact sur le territoire concerné.

Il contribue à soutenir les politiques publiques locales en termes de justice sociale, de lutte contre le non-recours et de nouvelles approches du travail social.

Il encourage l'émergence de nouvelles solutions pour les ménages, comme les fonds « petits travaux ».

Il permet une meilleure structuration des dynamiques territoriales entre acteurs.

Télécharger le [rapport d'évaluation du Slime](#) et sa [synthèse](#).

Engager 100 collectivités dans un Slime et accompagner 100 000 ménage d'ici 2025

« Le programme Slime a été renouvelé en 2022 dans un contexte de tension énergétique. En toile de fond, la récession liée à la pandémie de Covid-19, puis une reprise économique mondiale avec de fortes incidences sur la disponibilité en énergie. L'augmentation des prix de l'énergie aurait dû atteindre 54%. Elle a été limitée à 28% pour les consommateurs résidentiels grâce à la prolongation tout au long de l'année 2022 du bouclier tarifaire mis en place fin 2021. Pour autant, les ménages les plus modestes ont subi de plein fouet cette hausse contenue mais brutale des prix.

Les enjeux liés à la détection et à l'accompagnement de ces familles sont plus que jamais essentiels et les besoins des familles comme des professionnels de terrain immenses. Fort des attentes exprimées par ces derniers, le CLER – Réseau pour la transition énergétique a doté le programme Slime de meilleurs financements pour la coordination des dispositifs Slime et les actions de suivi après une visite à domicile pour les ménages les plus fragiles qui ont besoin d'un soutien renforcé.

Les objectifs d'ici 2025 : engager 100 collectivités dans un Slime et accompagner 100 000 ménages, grâce à un budget de 56 millions d'euros dédié au programme Slime sur 4 ans. »

Marie Moisan
Coordinatrice du programme Slime

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UN FLÉAU QUI TOUCHE 12 MILLIONS DE PERSONNES EN FRANCE

« Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Depuis la loi Grenelle 2 votée en 2010, **la précarité énergétique est reconnue comme un problème social distinct de la pauvreté monétaire**, dont l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), créé en 2011, permet de suivre l'évolution en France.

Concrètement, **la précarité énergétique concerne les personnes ayant des difficultés à chauffer correctement leur logement, et ceci à un coût acceptable.**

Elle est souvent le résultat de deux facteurs :

- **les mauvaises performances énergétiques du logement** (absence d'isolation, systèmes de production de chauffage et d'eau chaude vétustes), qui entraînent des factures d'énergie élevées,
- **les faibles ressources des ménages**, qui ne peuvent faire face à ces factures.

D'après l'ONPE, **environ 12 millions de personnes seraient dans cette situation en France, soit 18% de la population.**

Selon cet organisme, un ménage est en situation de précarité énergétique si :

- son taux d'effort énergétique dépasse les 8%, c'est à dire si ses factures d'énergie (électricité, gaz, eau, fioul, etc.) représentent plus de 8% de tous ses revenus cumulés (salaires, allocations, etc.) ;
- ses dépenses d'énergie sont supérieures à la médiane observée et son revenu net par unité de consommation est inférieur à 60% de la médiane nationale ;
- le ménage, dont le revenu par unité de consommation est inférieur au troisième décile, déclare avoir froid dans son logement en raison d'un système de chauffage insuffisant, d'une panne d'installation, de sa situation financière, d'une mauvaise isolation ou de coupure pour impayé.

La précarité énergétique a de nombreuses conséquences : les ménages se retrouvent en **situation d'impayés, se restreignent sur le chauffage, voire s'en privent, s'isolent socialement**. Un logement humide ou mal chauffé peut altérer la santé de ses habitants et se dégrade plus rapidement. Les ménages recourent parfois à des systèmes de chauffage d'appoint qui peuvent être dangereux pour leur sécurité (incendies, intoxication au monoxyde de carbone). Enfin, les logements à faibles performances énergétiques sont à l'origine de fortes émissions de gaz à effet de serre et de gaspillage d'énergie.

Les enjeux de la rénovation énergétique :

Au 1^{er} janvier 2022, sur 30 millions de résidences principales, environ 5,2 millions étaient des passoires thermiques (étiquettes F ou G du DPE) selon l'Agence nationale pour la rénovation de l'habitat (Anah), l'opérateur de référence pour améliorer l'habitat privé.

En 2015, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixait un **objectif de 500 000 rénovations énergétiques de logements par an d'ici 2025**.

MaPrimeRénov' est la principale aide financière de l'État à la rénovation énergétique des logements. D'abord réservée aux ménages les plus modestes, elle est, depuis 2021, proposée à tous les propriétaires quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'à tous les copropriétaires.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, selon quatre catégories de revenus, et de l'ampleur des économies d'énergie générées par les travaux. **669 890 logements ont été rénovés grâce à aux aides de l'Anah en 2022, pour un montant d'aides de 3,1 milliards d'euros.**

70% des bénéficiaires de MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Sérénité étaient des ménages modestes et très modestes.

MaPrimeRénov' permet de financer des travaux de rénovation globale ou des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique (« mono-gestes »). **Si le nombre de demandes d'aide a augmenté en 2022 par rapport à 2021, les rénovations globales ne représentent toujours que 10 % des dossiers.**

Pour 2024, le gouvernement a annoncé une **augmentation du budget consacré à MaPrimeRénov'**, qui **atteindra 4 milliards d'euros, soit une hausse de 66 %**. Les aides financières vont donc être substantiellement augmentées dans l'objectif de **permettre 200 000 rénovations énergétiques globales** dès l'an prochain (contre 66 000 aujourd'hui) ; le reste à charge, principal frein à la rénovation des plus modestes, devrait lui baisser.

LE CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le CLER - Réseau des acteurs pour la transition énergétique est une association française qui regroupe plus de 300 structures (associations, entreprises, collectivités) engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique ambitieuse partout en France.

Elle promeut et défend un modèle de transition qui repose sur le triptyque défini par l'association Négawatt : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

Ses missions au sein du programme Slime :

- Coordination générale du programme
- Accompagnement des collectivités pilotes
- Animation d'un réseau d'ambassadeurs du Slime
- Développement d'outils
- Gestion administrative et financière du programme